

DIKE

Groupe de recherche et séminaires doctoraux sur les cultures juridiques en Europe

Le thème retenu pour le premier cycle de trois ans (2014-2017) est l'**Histoire des justices en Europe**.

Il est décliné de la manière suivante :

- 2014-2015 : Fondements, représentations, symboles
- 2015-2016 : Devenir une Cour suprême
- 2016-2017 : Le justiciable

L'année Dikè 2016-2017 est intégralement organisée de janvier à octobre 2017 sur le thème suivant :

"Le justiciable, de la reconnaissance juridique à la stratégie judiciaire"

Journée 1 - L'apparition historique du justiciable

20 Janvier 2017

(Bibliothèque Germain Sicard – AR 206)

Cette première journée envisage l'apparition du justiciable. Il s'agira de s'interroger sur le passage de la notion d'administré à celle de justiciable. Plusieurs approches seront possibles tant en ce qui concerne la justice judiciaire marquée en France par la loi des 16-24 août 1790, que la justice administrative marquée, quant à elle, pendant longtemps par le principe de l'administrateur-juge. Ces questions impliqueront une réflexion sur la séparation des pouvoirs, sur l'indépendance des juges ou encore sur les droits du justiciable. Elles pourront être déclinées d'un point de vue historique, comparatiste et actuel avec plusieurs interventions éclairant la question notamment sous l'angle français, italien ou encore canadien.

Journée 2 - Le droit au juge

Mai 2017

(Bibliothèque Germain Sicard – AR 206)

La deuxième journée s'intéressera à la question du droit au juge. Il s'agira de s'interroger sur l'existence d'un juge naturel comme garantie du justiciable. Nous pourrions notamment mettre en rapport les discours du pouvoir autour de cette obligation du prince d'être juge avec le

développement d'une justice populaire et des résistances à la justice royale. Le « juge naturel » est consacré en 1790, après l'abolition des privilèges et comme un corollaire du principe d'égalité civile (égalité devant la loi et la justice). Si l'on admet que le juge naturel est devenu, en droit du contentieux, le juge du litige, celui vers lequel le litige est *naturellement* orienté pour être tranché, trois pistes peuvent être envisagées dans une perspective historique, comparatiste et actuelle : l'évolution vers la « fondamentalisation » du droit au juge naturel, le contenu de ce droit et la détermination du juge naturel.

Journée 3 - Justiciabilité et citoyenneté

Octobre 2017

(Bibliothèque Germain Sicard – AR 206)

Enfin, la troisième journée portera sur le rapport entre justiciabilité et citoyenneté. Il s'agira d'interroger ce lien de justice comme un lien politique qui façonne le lien de citoyenneté, de voir comment ce lien permet d'incorporer l'individu à la cité ou de le placer dans un lien institutionnel avec cette dernière. Deux axes pourront servir notre réflexion. Nous pourrions d'abord évoquer le "lien de justice avant le lien politique", quand le lien de justice crée le lien de sujétion donc le lien politique, pour enfin nous demander si être justiciable est une façon d'être acteur politique, quand la justiciabilité est instrumentalisée à des fins politiques. On peut en effet s'interroger sur les stratégies qui sous-tendent certaines formes collectives de justiciabilité ; on pourra à cet égard envisager le cas des actions en justice conduites par des groupes – corporations, syndicats, consommateurs, victimes, etc. - qui utilisent la défense d'un intérêt commun comme l'expression (le moyen ?) d'une revendication politique